



Probleme de droit de passsage dans lotissement

Par **michix**, le **03/04/2010** à **19:10**

Bonjour,rnrnJe viens d'acquérir un terrain constructible (formant un lot n°46 d'un lotissement) aux enchères.rnA fin de me délivrer un permis de construire, la mairie me demande une attestation de passage signée par l'assemblée générale du lotissement.rnMalheureusement elle ne veut pas nous la délivrer.rnrnAvec un recours judiciaire avons nous une chance ? Nous avons besoin de votre aide car nous sommes désespérés surtout qu'il est impossible d'avoir une discussion calme avec les membres. Nous sommes dessuite pris à partie.rnrnJe vous remercie d'avance.rnrnCordialement

Par **Untel**, le **03/04/2010** à **22:13**

Bonjour,rnrnJe suis étonné qu'un terrain constructible, dans un lotissement, ne soit pas accessible directement.rnDe plus le notaire aurait dû vous en informer lors de l'achat.rnLe fait que la mairie vous demande une autorisation de passage pour le permis de construire me parait également étonnant: c'est un terrain constructible, dans un lotissement.rnEn clair il est difficile d'aborder le sujet sans en connaître les détails.rnrnA savoir: quand un terrain est enclavé, on ne peut empêcher son propriétaire d'y accéder, vous devez donc obtenir un droit de passage, reste à voir dans quelles conditions (disposition dans le lotissement...).rnrnConcernant vos rapports avec l'assemblée générale du lotissement, je vous conseil de faire appel à un médiateur.